

## Projet de délibération n°2022-03-01

### Approbation du compte de gestion 2021

Rapporteur : Laurence MARCASSE

Annexe

Le compte de gestion produit par le Trésorier de Tassin la Demi-Lune, comptable de la commune de Francheville, comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2021, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public.

Les résultats de ce compte de gestion sont conformes aux résultats du compte administratif de l'exercice 2021, établi par la commune, et qui est soumis à l'approbation du Conseil municipal au cours de cette même séance.

Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le compte de gestion comprend le résultat des exercices précédents ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice 2021.

Vu le compte de gestion 2021,

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Ressources en date du 22 mars 2022.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier principal visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**ARRÊTE** comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires du budget principal de la commune :

	<u>Résultat à la clôture de l'exercice</u> 2020		<u>Opérations de l'exercice</u>		<u>Résultat à la clôture de l'exercice</u> 2021	
	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Fonctionnement		1 888 335,31 €	12 578 562,54 €	14 198 453,31 €		3 508 226,08 €
Investissement	- 606 556,71 €		2 643 928,63 €	2 086 035,58 €	- 1 164 449,76 €	

**ADOpte** le compte de gestion 2021.